

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU RHÔNE  
Communauté de communes de la vallée du Garon



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N° 2024-24**

---

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à 20h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le dix-neuf mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à Montagny, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Laurence BEUGRAS

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 30

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 5

Nombre de conseillers communautaires absents : 2

### PRESENTS :

Mme Monia BEN SLAMA, MM. Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Damien COMBET, Thierry DILLESEGER, Mmes Marie DECHESNE, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Martine MORELLON, MM. Grégory NOWAK, Mmes Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Catherine STARON, M. Roland WILPUTTE.

### ABSENTS REPRESENTES :

Mme Agnès BERAL donne pouvoir à M. Pierre FRESSYNET

M. Dominique CHARVOLIN donne pouvoir à Patricia GRANGE

M. Jérôme CROZET donne pouvoir à M. Grégory NOWAK

M. Jean-François PERRAUD donne pouvoir à M. Damien COMBET

Mme Anne-Claire ROUANET donne pouvoir à Mme Valérie GRILLON

### ABSENTS :

M. Jean-Luc BERARD

Mme Christiane CONSTANT

*Publiée le 28 mars 2024*

**Objet : Subventions partenariales 2024 : CCI Lyon Métropole – Saint-Etienne - Roanne**

---

Vu le rapport établi par M. Serge Bérard :

Considérant les commissions économiques et vie des entreprises en date du 5 mars 2024 avec la présentation de l'ensemble des actions menées par les partenaires en 2023 suite aux bilans présentés par les partenaires courant décembre 2023 et janvier-février 2024 pour valider les bilans et les objectifs, et l'avis favorable de cette

dernière pour reconduire le programme d'actions menées par la CCVG en lien avec ses partenaires pour 2024.

Le budget primitif 2024 (ch. 65) prévoit le versement de plusieurs subventions aux organismes œuvrant pour le développement économique sur le territoire de la CCVG sur la base des conventions d'actions.

Le partenariat mis en place avec la CCI Lyon Métropole concerne plus spécifiquement :

L'organisation et l'animation d'un programme de réunions collectives thématiques délocalisées au sein de la pépinière à destination des créateurs et jeunes entreprises de la CCVG, 1 journée réseau « CCI Business » au Briscope en fin d'année 2024, contribution au programme d'animation économique du territoire.

En 2022/2023, La CCI et la CCVG ont décidé conjointement d'impulser une démarche d'Écologie industrielle et Territoriale sur le territoire. Il s'agissait d'engager sur une première d'année des actions de sensibilisation des entreprises sur cette démarche visant à mettre en commun des ressources (partage d'infrastructures, d'équipements, de services, de matières) en vue de les économiser ou d'en améliorer la productivité.

L'écologie industrielle et territoriale (EIT) est un levier pour mobiliser les acteurs de terrain en faveur de la transition écologique.

Il convient pour l'année 2024 de pérenniser cette démarche en capitalisant sur les entreprises accompagnées, pouvoir sensibiliser via une approche collective et/ou individuelle et initier une démarche globale et collective à l'échelle du territoire, s'inscrivant dans la démarche TENTE dans laquelle la CCVG s'est engagée.

La communication et la prescription de la pépinière et de l'espace création d'entreprise de la CCVG (articles dans la newsletter de la CCI).

**Cf. annexes :**

- Bilan CCI Lyon Métropole 2023
- Projet de convention CCVG-CCI Lyon Métropole - 2024

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants

**APPROUVE le Bilan d'action 2023 listée ci-avant**

**AUTORISER Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la transaction ;**

**DIT que les crédits sont inscrits au budget.**

**APPROUVER l'attribution de la subvention d'un montant de 13 000€ au titre de l'année 2024.**

Extrait certifié conforme,